

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2019 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Conception JUNIQUE Adjoints ; Maxime BLACHON, Robert DEYGAS, Marlène LE DU, Jean-Claude MANGANO, Bernard ROYET, Yvan ROZIER, Cécile BRUYERE, Delphine JUNIQUE, Frédéric GIFFON.

Absents excusés : Jacky GRIBET donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Maryse MONTALON donne pouvoir à Christian ROUCHON.

Absents : Christelle LOUIS-PEPIN, Hélène LARMANDE.

**Président de Séance** : Pierre MONTAGNE, Maire

Ce lundi soir, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal très affecté par la disparition brutale de M. Gérard MONTALON le 08 septembre.

Sur proposition de M. le Maire et dans une vive émotion, les adjoints et les conseillers municipaux observent une minute de silence en hommage à M. MONTALON, mari de Mme Maryse MONTALON, conseillère municipale et 1<sup>er</sup> adjoint de la Commune de 2008 à 2014.

Monsieur le Maire propose de reporter deux points inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU et de l'attribution du marché de voirie 2019.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'EAUX USEES – RD 112**

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour le marché de travaux d'eaux usées – RD 112 et indique que la commune a lancé une consultation le 22 mai 2019.

Après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et retenus, selon les critères de jugement des offres énoncés, à savoir 100 % pour le prix des prestations, l'offre économiquement jugée la plus avantageuse est l'offre suivante :

Lot unique : travaux d'eaux usées – RD 112

Entreprise proposée : CHEVAL TP

Montant de l'offre proposée : 37 080,78 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour le marché d'aménagement de la traverse du village et indique que la commune a lancé une consultation le 20 juin 2019.

Après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et retenus, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations) les offres économiquement jugées les plus avantageuses sont les offres suivantes :

Lot 1 : Terrassement, voirie, réseaux humides

Entreprise proposée : Eiffage

Montant de l'offre proposée : 392 729,92 € HT

Lot 2 : Espaces verts, traitement de surfaces

Entreprise proposée : Groupement d'entreprises SOLS/LAQUET/TPR

Montant de l'offre proposée : 158 783,90 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT – DM N°3 - 2019**

Certaines rectifications sont à apporter aux ouvertures de crédits prévues par le budget communal et assainissement 2019.

Il s'agit des modifications suivantes :

### **BUDGET COMMUNAL**

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses :**

c/627 – Services bancaires + 800

c/66111 – Intérêts des emprunts + 1 310

##### **Recettes :**

c/7336 – Droits de place + 400

c/74121 – Dotation de solidarité rurale + 800

c/7718 – Autres pdts exceptionnels sur opérations de gestion + 910

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses :**

c/2313 – 1808 – Groupe scolaire + 413 000

##### **Recettes :**

c/1641 – Emprunt + 413 000

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **Section d'exploitation**

##### **Dépenses :**

c/66111- Intérêts des emprunts + 1 025

c/6541 – Créances admises en non valeur + 2 000

c/627 – Services bancaires	+ 150
<b>Recettes :</b>	
c/70611 – Redevance d’assainissement collectif	+ 3 175

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de modifier les ouvertures de crédits prévues par le budget communal et assainissement 2019, suivant la liste indiquée ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

## **ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’ENERGIES DE LA DRÔME**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, reçu le 16 Août 2019, lui notifiant la délibération du Comité du 17 Juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s’appuyant sur la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l’Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

Conformément à l’article L.5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d’un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme dont le texte est joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de cette délibération.

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

Lors de cette séance, d’autres points ont été abordés :

- La concertation avec le public sur le projet des demi-échangeurs de Porte de DrômArdèche. Une réunion publique est organisée le jeudi 19 septembre à 18h à la salle des fêtes.
- Les travaux réalisés cet été à l’école maternelle.
- Le nouveau fournisseur de repas du restaurant scolaire : API Restauration.
- Le bilan de la vogue.
- La prochaine édition de la journée « A la découverte de St Barth’ » qui se déroulera le 24 mai 2020.
- Les vœux du maire à la population qui auront lieu le vendredi 10 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.
- Le repas des seniors qui aura lieu le dimanche 03 novembre.
- La prochaine réunion CCAS qui aura lieu le 23 septembre à 19h.

- La prochaine distribution de la banque alimentaire qui est prévue le 02 octobre.
- La date du prochain conseil municipal qui est fixée au mardi 01 octobre à 19h30.
- La liste des fêtes et manifestations pour le mois de septembre et début octobre 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,

Pierre MONTAGNE